

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

**Nombre de  
Conseillers**

*En exercice -14*

*Présents -12*

*Votants - 13*

*Absents -1*

*Représentés - 1*

*Exclus 0*

Séance du mercredi 26 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt six juin à 19 h 30

Le Conseil Municipal de Frambouhans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire Franck VILLEMAIN

Etaient présents : Franck VILLEMAIN, Vanessa GUINCHARD, David CHATELAIN, Thomas TOURNIER, Veronique BARTHOULOT, Myriam CAILLE, Jean-Pierre CALLI, Jérôme CHEVALIER, Franck DOMECH, Ludovic LAMBERT, Emilie OUDOT, David PRETRE

Etaient représentés : Charles MONNET par Thomas TOURNIER

Etaient excusés :

Etaient absents : Sylvain LAURENT

Secrétaire de séance : Franck DOMECH

Date de convocation et affichage le 19/06/2024

Délibération n° DE\_2024\_056

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU VOLET RENOUVELLEMENT FORESTIER DE France 2030

Monsieur l'adjoint en charge de la forêt expose au Conseil Municipal la proposition de solliciter une aide publique dans le cadre de la Mise en œuvre du volet Renouveau Forestier de France 2030 dans le but de procéder au reboisement de plusieurs parcelles de forêt sinistrées par le scolyte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- sollicite l'octroi d'une aide publique, destinée à financer l'opération suivante :
  - o Reboisement de 3.8 ha de peuplements sinistrés par le scolyte par la mise en place notamment de plants de pin sylvestre, pin noir, pin laricio de Corse, de chêne sessile et de l'alisier torminal.
  - o Prestation de maîtrise d'œuvre des travaux,
  - o Prestation de travaux sylvicoles sur les parcelles cadastrales (à préciser).

Les parcelles cadastrales dans lesquelles sont réalisés ces travaux bénéficient du régime forestier conformément à l'arrêté d'aménagement en date du 17 mars 2011.

Le montant estimatif des travaux nécessaires au projet s'élève à 64 966 € HT (Montant estimatif établi par l'ONF, sur la base de tarifs 2024). Le montant éligible du projet s'élève à 26 260 € HT (Montant calculé par application des barèmes en vigueur pour France 2030). Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 26 592 €.

- Approuve le plan de financement suivant :
  - o Subvention sollicitée 26 592 €

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture de Montbéliard et publication le 27 juin 2024

o Autofinancement estimatif  $\{(A)-(C)\}$  : 38 374 €

- S'engage à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention. Le Conseil municipal prend acte que le taux de subvention, tous financeurs publics confondus, est plafonné par arrêté ministériel et par catégorie de dépenses. Dans tous les cas, il ne peut dépasser 80% du montant éligible des travaux (calculé sur la base des barèmes « France 2030 »).
- S'engage à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à la bonne conduite des peuplements ;
- S'engage à réaliser la totalité des travaux prévus au projet avant le 31 juillet 2028 (travaux réalisés et dépenses acquittées) ;
- S'engage à respecter les règles de la commande publique ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Nombre de vote(s) pour : 13

Nombre de vote(s) contre : 0

Nombre d'abstention(s) : 0

Pour copie conforme  
Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus  
Le Maire, Franck VILLEMAIN



Dépôt SOUS-PREFECTURE DE MONTBELIARD  
Date de réception de l'AR : 27/06/2024  
025-212502561-20240626-DE\_2024\_056-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture de Montbeliard et publication le 27 juin 2024